

Québec, le 28 octobre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale par le député de Shefford le 1^{er} juin 2010, dans laquelle une intervention est demandée de la part du ministre dans le domaine de la sclérose en plaques, vous trouverez ci-joint la note qui fait état de la situation relativement à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lehouillier
Directeur de cabinet

p.j.

N/Ref. : 10-MS-03809

ÉTAT DE SITUATION

Sujet : Pétition du 1^{er} juin 2010 concernant un nouveau traitement de la sclérose en plaques

Date : 28 octobre 2010

Cette pétition concerne un nouveau traitement de la sclérose en plaques proposé par le docteur Paolo Zamboni. Nous sommes bien au courant de ce dossier. Permettez-moi, tout d'abord, de vous mettre au courant des développements récents qui sont à la base de notre réponse à cette pétition.

1. Le 26 août 2010, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et la Société canadienne de sclérose en plaques ont réuni à Ottawa les principaux chercheurs canadiens et américains dans le domaine de la sclérose en plaques dans le but de passer en revue les données récentes sur l'étiologie et le traitement de cette maladie et, en particulier, sur la théorie proposée par le docteur Zamboni et le traitement qui en résulte. Ce groupe d'experts a conclu que jusqu'à maintenant, il n'y avait pas suffisamment de preuves pour établir un lien entre l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique (IVCC) et la sclérose en plaques, que les données publiées étaient contradictoires et, qu'en conséquence, il était impératif de poursuivre les recherches. À ce chapitre, il faut souligner que sept études sont déjà en cours au Canada et aux États-Unis et qu'elles sont subventionnées par la Société canadienne de sclérose en plaques.
2. Ces experts ont recommandé :
 - que soit mis sur pied, sous la direction des IRSC, un comité d'experts composé des chercheurs principaux impliqués dans les projets ci-haut mentionnés dans le but de partager l'information sur les résultats préliminaires et finaux des études en cours au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde;
 - que dès que possible, le comité d'experts émette un avis sur l'existence d'un lien entre l'IVCC et la sclérose en plaques, à la lumière des données scientifiques disponibles;
 - qu'une fois cet avis formulé, le comité d'experts fasse des recommandations sur la poursuite des travaux incluant, si c'est indiqué, un essai clinique pancanadien sur le traitement de l'IVCC.

... 2

3. Ces recommandations ont été présentées par le président des IRSC, le docteur Alain Beaudet, à la Conférence fédérale provinciale des ministres de la Santé qui a eu lieu les 12, 13 et 14 septembre 2010.

En réponse à l'intervention réclamée dans la pétition, je vous informe qu'à l'instar de mes collègues des autres provinces, je me suis engagé à soutenir la recherche dans le cadre recommandé par les IRSC et le groupe d'experts. Un mandat en ce sens est d'ailleurs confié à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, qui sera intégrée sous peu sous le drapeau de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Pour ce qui est de la formation des spécialistes, je vous souligne qu'au Québec, les radiologistes d'intervention vasculaire ont déjà la compétence pour réaliser les interventions vasculaires en question.

Je vous prie d'agréer, cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. 10-MS-03809